

**-REUNION DU BUREAU DU 05 février 2019
COMPTE-RENDU**

Le Bureau du syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le mardi 05 février 2019 à 18h00 à Chazey-sur-Ain.

Etaient présents

Mme SELIGNAN	Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA
M. BERTHOU	1er Vice-Président du Syndicat Mixte BUCOPA
Mme BOLLACHE	3ème Vice-Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA
M. GADIOLET	4ème Vice-Président du Syndicat Mixte BUCOPA
M. BEGUET	7ème Vice-Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA
M. GUILLET	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
Mme LAROCHE	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. BABOLAT	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. DROGUE	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. GUICHARD	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. PREMILLIEU	Chef de projet pour le syndicat mixte BUCOPA
Mme PARIS	Assistante

Etaient excusés

M. GUILLOT-VIGNOT	2ème Vice-Président du Syndicat Mixte BUCOPA
Mme BLANC FALCON	5ème Vice-Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA
Mme BARILLOT	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. BOUCHON	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. MOINGEON	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. BRUNET	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. PLANET	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. GOUBET	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA

En préambule, Madame la Présidente remercie les membres présents, cite les excusés, puis rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

► **AVIS SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE NEYRON**

La Présidente fait part de la sollicitation, par la commune de Neyron, de l'avis du syndicat mixte dans le cadre de la révision de son PLU. Elle informe les membres du Bureau que le projet de PLU a été arrêté le 12 janvier 2016 et qu'il avait fait l'objet d'un avis favorable sous conditions du syndicat mixte BUCOPA, le 11 avril 2016. Cependant, ce projet de PLU a fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon le 20 mars 2017. Par jugement en date du 17 juillet 2018, le Président du tribunal administratif a accordé à la commune un délai de dix mois pour intégrer une évaluation environnementale à celui-ci. Cette intégration nécessite un nouvel arrêté projet.

Madame la présidente explique la difficulté à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés. En effet, le syndicat mixte s'était prononcé le 11 avril 2016 sur la base du SCoT alors opposable, mais depuis le SCoT a été révisé et approuvé le 26 janvier 2017. Pour éviter toutes difficultés à la commune, qui rappelons-le n'a pas fait l'objet d'une annulation de son projet arrêté par le tribunal administratif, le syndicat mixte propose de ne pas modifier le premier avis rendu et prend simplement acte de l'intégration de l'évaluation environnementale.

► **AVIS SUR LE PROJET DE SCOT ARRETE DES BOUCLES DU RHONE EN DAUPHINE**

Le syndicat mixte est sollicité par le syndicat mixte des Boucles du Rhône en Dauphiné qui porte le SCoT du territoire limitrophe en Isère. En tant que personnes publiques associées, nous sommes tenus de rendre un avis sur ce projet de

SCoT. La Présidente rappelle que lors de la réunion de bureau du 25 juin 2018, le 1^{er} Vice-Président du syndicat mixte des Boucles du Rhône en Dauphiné, accompagné du Chef de projet du SCoT étaient venus présenter les grandes orientations de ce dossier. Il est alors fait une présentation synthétique des grandes orientations de ce document. Sur un certain nombre de sujets, les membres du Bureau constatent les interdépendances entre nos deux territoires. A ce titre, que ce soit en termes de pôles d'emplois, de développement économique, de transport et de mobilité, nos territoires sont soumis à une forte pression qui nécessite une réflexion à une échelle plus large que celle des SCoT. A ce titre, une orientation figurant dans le DOO du SCoT des Boucles du Rhône focalise l'attention et des débats au sein du Bureau.

Il s'agit d'un éventuel nouvel ouvrage de franchissement du Rhône qui serait localisé au niveau de Hières-sur-Amby. Les élus partagent avec le territoire voisin le constat de difficultés croissantes de franchissement du Rhône qui se caractérisent par la congestion sur les ponts de Lagnieu et de Loyettes et plus largement des problèmes de transports et de mobilité affectant nos deux territoires. Ils expriment en revanche leurs réserves quant à l'opportunité à ce jour de prévoir et de localiser un tel ouvrage.

C'est pourquoi sur ce sujet, comme sur l'ensemble des problématiques communes auxquelles nous devons faire face, ils expriment le souhait de pouvoir mettre rapidement sur pied, avec des élus des deux territoires, un groupe de travail qui pourrait approfondir ces questions transversales de manière à faire émerger des convergences qui seront de nature à impulser de réelles opportunités en matière de réalisation et de coordination des politiques publiques. Ils estiment en effet les SCoT légitimement pour être à l'initiative de rapprochements entre les territoires qui s'affranchissent des limites administratives.

► **POINT D'INFORMATION SUR LES PROJETS D'EDF A SAINT-VULBAS**

Madame la présidente fait un point d'information sur les récents contacts qui ont été pris par le Directeur de la centrale du Bugey et le syndicat mixte BUCOPA pour envisager l'avenir du site une fois l'exploitation des réacteurs actuels terminée. Il s'agit en effet pour EDF de préparer la reconversion du site et de prévoir à cette fin, des emprises foncières qui pourraient être nécessaires à l'accueil de nouvelles installations.

Une réunion a eu lieu avec le Directeur de la centrale, le service juridique financier et foncier d'EDF, des représentants de la CCPA et du syndicat mixte BUCOPA, le 30 novembre dernier. Cette réunion avait pour objet d'envisager les évolutions nécessaires du SCoT et des autres documents de planification nécessaires aux projets industriels futurs sur le site de la centrale.

Nous restons en contact étroit avec EDF et soumettrons les décisions nécessaires au comité syndical le moment venu.

► **LANCEMENT DE L'ETUDE AVEC LES ETUDIANTS DE L'IUL SUR LA COTIERE**

Madame la Présidente explique que nous souhaitons nous engager dans un partenariat avec l'Institut Universitaire de Lyon et la DDT de l'Ain pour proposer aux étudiants de l'IUL un sujet de stage qui porte sur une problématique d'aménagement et d'urbanisme de notre territoire. Ce partenariat d'un engagement financier de 2 500 € pour le SCoT portera sur l'étude de la RD 1084 qui constitue un trait d'union sur l'ensemble de la conurbation de la Côtière. Elle visera à s'interroger sur la cohérence urbaine de cet itinéraire et s'attardera plus particulièrement sur les espaces interstitiels le long de cet axe (coupures vertes, entrées de villes ...).

► **PRESENTATION DES CAHIERS DE RECOMMANDATION ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES DANS LES COMMUNAUTES DE COMMUNES**

La présidente rappelle la démarche initiée il y a près de deux ans avec le CAUE qui a abouti à la rédaction des cahiers de recommandation architecturales et paysagères à l'attention des acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme du territoire. Il s'agit désormais effectivement d'intégrer les principes et les recommandations définis dans ces documents à la fois dans les documents d'urbanisme, mais aussi dans les projets urbains.

Pour cela, des réunions dans chacune des intercommunalités du territoire sont organisées pour sensibiliser les élus et les techniciens en charge des services ADS à l'utilisation et à la transcription de ces documents.

Dans la nouvelle convention qui liera le CAUE et le syndicat mixte, il est prévu que le CAUE intervienne en tant que personnes ressources au sein de commissions qui pourraient être organisées à intervalles réguliers (une fois tous les mois et demi environ) dans lesquelles les architectes urbanistes seraient amenés à apporter leurs regards d'experts sur des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ou sur des dispositions réglementaires de PLU qui permettent la bonne prise en compte des orientations des CRAP.

► **ORGANISATION D'UN SEMINAIRE SUR LES TRANSPORTS ET LA MOBILITE FIN MAI**

Le syndicat mixte projette d'organiser au mois de mai prochain un séminaire portant sur la problématique des transports et de la mobilité sur le territoire du BUCOPA.

Ce séminaire serait animé par l'agence d'urbanisme et bénéficierait de la présence d'un expert nationalement reconnu en matière d'économie des transports, M. Yves Crozet.

Il s'agirait de permettre aux élus sur les grandes problématiques en matière de transport et de mobilité auxquelles est confronté le territoire de pouvoir solliciter l'avis et le regard d'un expert en la matière.

La séance est levée à 19h45.